Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies

Chaque année, le Secrétaire général de l'ONU présente à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport sur les activités de l'UNSAC. Ce rapport, débattu dans le cadre des « mesures de confiance à l'échelon régional », est aussi distribué comme document du Conseil de sécurité. Il comporte généralement des annexes constituées de Déclarations dans lesquelles les Etats membres prennent position sur les sujets et les enjeux du moment. Ils y expriment également leur vision en matière de promotion de la démocratie, des droits de l'homme, de la coopération pour la paix et la sécurité en Afrique centrale, etc. Les résolutions qu'adopte l'Assemblée générale à l'issue des débats sur les activités de l'UNSAC donnent les grandes orientations sur les actions qu'il mène, avec les organisations sous-régionales comme la CEEAC, ainsi qu'avec l'Union africaine, le système des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, en faveur de la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.

Match pour la paix et la sécurité en Afrique centrale

Le football fait partie des moyens utilisés par le Secrétariat de l'UNSAC pour sensibiliser le public sur les activités du Comité et pour promouvoir la diplomatie préventive. A cet égard, le « match pour la paix et la sécurité en Afrique centrale » organisé le 7 décembre 2012 au Stade Alphonse Massamba-Debat de Brazzaville à l'occasion de la célébration du 20e anniversaire de l'UNSAC reste mémorable. Cette rencontre amicale internationale avait été mise en place conjointement avec la Confédération africaine de football (CAF), en marge de la 35e réunion du Comité. Elle avait opposé le Tout Puissant Mazembé de la République démocratique du Congo (RDC) et les Diables noirs du Congo (2-0). Avant le coup d'envoi, les joueurs des deux équipes, accompagnés par les arbitres,avaient déroulé une affiche exprimant leur soutien aux « initiatives […] des Nations Unies et des Etats de l'Afrique centrale en faveur de la paix et de la sécurité dans la sous-région ». Sur des banderoles déployées dans le stade, d'autres messages renforçaient cette idée en mettant en valeur l'importance du football comme outil au service du développement.

UNOCA

Conception et réalisation :
Unité de la Communication stratégique et de l'Information publique/UNOCA

Pour plus d'information, contacter : Norbert N. Ouendji
BP : 23773 Libreville, Gabon
Tél : +(241) 01 44 47 16 - piounoca@un.org - ouendji@un.org
http://unoca.unmissions.org I twitter.com/UNOCA_NEWS

COMITE CONSULTATIF PERMANENT DES NATIONS UNIES CHARGE DES QUESTIONS DE SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE (UNSAC)

- **Promouvoir le désarmement et la non-prolifération aux niveaux régional et sous-régional**
- **Renforcer la coopération et les mesures de confiance pour atténuer les tensions et prévenir les conflits**
- **Mutualiser les moyens pour construire et consolider la paix, la stabilité et le développement durables**

Le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questionsde sécurité en Afrique centrale (UNSAC) a été mis en place le 28 mai 1992 par le Secrétaire général de l'ONU, conformément à la Résolution 46/37 B adoptée le 6 décembre 1991 par l'Assemblée générale de l'ONU. Cet organe apportait en fait une suite positive à la demande formulée le 28 novembre 1986 par les pays membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) et relative à la nécessité de créer ce Comité. Objectif principal : disposer d'un outil permettant de faire face aux nombreux conflits auxquels ils étaient confrontés dans les années 1980. Il s'agissait en réalité de se doter d'un cadre de concertation pour mieux répondre aux menaces qui compromettaient la stabilité de la sous-région ainsi que son intégration et son développement durable. Dans cette perspective, le Comité a essentiellement pour mission de mener des « activités de reconstruction et de renforcement de la confiance entre ses États membres, notamment par des mesures de confiance et de limitation des armements ». Plusieurs mécanismes et instruments ont été adoptés dans ce sens. Il en est ainsi, par exemple, de la « Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions, et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage » approuvée le 30 avril 2010 lors de la 30e réunion de l'UNSAC tenue à Kinshasa (République démocratique du Congo). Cette Convention est entrée en vigueur le 8 mars 2017 après le dépôt, par l'Angola, du sixième instrument de ratification. Le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon et le Tchad l'avaient déjà fait.

FONCTIONNEMENT

Le Comité se réunit deux fois par an pour évaluer l'état de la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale et faire un rapport sur les programmes de désarmement et de limitation des armes ainsi que sur les initiatives en faveur de la paix. La session ministérielle est précédée par une réunion des experts. L'implication des représentants de la société civile aux travaux, y compris à travers des séminaires et ateliers en marge de certaines rencontres du Comité, permet aux dirigeants de prendre en compte les points de vue et les contributions des femmes, des jeunes et de toutes les autres couches sociales sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Les travaux sont placés sous la présidence du pays hôte[1]. Le bureau comprend en outre deux vice-présidents et un rapporteur. Tous ont un mandat de six mois. Pendant cette période, ils veillent, entre autres, à la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Comité.

1 Cette tâche est généralement assurée par le Ministre des Affaires étrangères. Les Ministres en charge de la Sécurité, de l'Intérieur, de l'Immigration, de la Défense, etc. prennent également part aux réunions de l'UNSAC. Le Sécretaire général des Nations Unies y est généralement representé par son Représentant spécial pour l'Afrique centrale/Chef de l'UNOCA

ACTIVITÉS

En dehors des sessions semestrielles, les membres du Comité entreprennent des actions visant à soutenir les pays en situation de crise ou subissant des menaces sécuritaires diverses. Des missions sur le terrain permettent ainsi non seulement de réaffirmer leur solidarité aux pays concernés mais aussi d'échanger sur les voies et moyens d'atténuer les tensions et les conflits afin de parvenir à des solutions durables. La Déclaration sur la revitalisation des activités du Comité adoptée le 02 juin 2017 lors de la 44e session tenue à Yaoundé (Cameroun) souligne la détermination des Etats membres à « améliorer la contribution dudit Comité à la réalisation des objectifs de paix, de sécurité et de développement dans [la] sous-région ».

PAYS MEMBRES

L'UNSAC compte les onze pays membres de la CEEAC : Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine (RCA), Congo, République démocratique du Congo (RDC), Gabon, Guinée Équatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Tchad.

OBSERVATEURS

Outre ces Etats membres, des organisations sous-régionales, régionales et internationales prennent part aux travaux du Comité en tant qu'observateurs. Elles y présentent des rapports évaluant la contribution de leurs organismes respectifs dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale. Pour devenir observateur, il faut en faire la demande auprès du Secrétariat qui la transmet au Comité pour examen.

SECRÉTARIAT

Jusqu'en mai 2011, le Secrétariat de l'UNSAC était assuré par le Centre régional de l'ONU pour le désarmement en Afrique (UNREC) basé à Lomé (Togo). Cette responsabilité est désormais assumée par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) officiellement ouvert à Libreville (Gabon) le 02 mars 2011. La 33e réunion ministérielle de l'UNSAC organisée en décembre 2011 à Bangui (RCA) était la première expérience de l'UNOCA dans ce vaste chantier de construction et de consolidation de la paix ainsi que de la prévention des conflits dans la sous-région. En tant que partenaire clé de l'UNOCA, la CEEAC apporte un concours précieux dans la préparation des sessions ainsi que dans la rédaction des documents stratégiques qui structurent les débats.

Les autres réalisations significatives du Comité

La Convention de Kinshasa fait partie des principaux éléments de bilan de l'UNSAC dont on parle le plus. Des décisions et recommandations du Comité ont aussi favorisé la mise en place de plusieurs autres initiatives importantes destinées à renforcer les capacités opérationnelles de la CEEAC. C'est le cas du **Pacte de non-agression** signé à Yaoundé le 08 juillet 1996 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique centrale. Dans ce Pacte, les Etats membres du Comité « s'engagent à ne pas recourir dans leurs relations réciproques, à la menace ou à l'emploi de la force, ou à l'agression, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance des autres États Membres [...] ».

Le Comité est également à l'origine du **Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX)**. Ce mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits a été créé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Yaoundé le 25 février 1999. Ils ont signé le Protocole relatif au COPAX et au Pacte d'assistance mutuelle lors d'une rencontre à Malabo (Guinée équatoriale) le 24 février 2000. Il convient d'y ajouter les organes techniques du COPAX : la **Commission de défense et de sécurité (CDS)** - rassemblant les chefs d'état-major, des forces de police et de gendarmerie des Etats membres ; la **Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC)** et le **Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC)**. Lors de chaque réunion de l'UNSAC, cette dernière structure (MARAC) prépare et présente la revue géopolitique détaillant la situation politique et sécuritaire de la sous-région.

Le Comité a également favorisé la création du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (1999) ainsi que du Parlement de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), qui est régi par une Convention datée du 25 juin 2008. Ces institutions sont respectivement basées à Yaoundé (Cameroun) et à Malabo (Guinée Équatoriale).

Plusieurs autres réalisations significatives existent. La stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en est l'une des plus importantes. Elle a été adoptée lors de la 41e session du Comité tenue à Libreville (Gabon) en novembre 2015. De manière générale, l'UNSAC déploie des efforts remarquables pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité transfrontalière en Afrique centrale, notamment les activités du groupe terroriste Boko Haram et de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), ainsi que les actes de piraterie ou de vols à main armée commis en mer dans le Golfe de guinée sans oublier le braconnage et le trafic illicite de l'ivoire.